AROMED | LA FONDATION DE PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE

LA PRÉVOYANCE DES MÉDECINS

Sécurité. Flexibilité. Performance.

RAPPORT DE GESTION 2021

Sommaire

Le message du Président	**P. 1**
L'organigramme	**P. 2**
La Fondation en bref / chiffres clés	**P. 3**
Le message du gérant	**P. 4**
L'analyse d'un membre de la commission de placement	**P. 5**
L'évolution de la fortune en CHF (millions)	**P. 6**
La répartition des assurés (actifs et rentiers) en nombre	**P. 6**
Les intérêts crédités	**P. 7**
L'évolution du degré de couverture	**P. 7**
Les placements avec l'allocation d'actifs	**P. 8**
La performance	**P. 8**
Bilan	**P. 9**
Le compte d'exploitation	**P. 10**
Le rapport de l'organe de révision	**P. 12**

Le message du Président

Chers affiliés, chers Collègues, chers Amis,

J'espère que vous vous portez bien.

Nous sommes en 2022, et ce rapport relate les évènements de 2021. Nous subissions de plein fouet les effets du COVID avec des impacts sur la santé de nos patients et sur notre fonctionnement médical. Il est important de se souvenir que, malgré la priorité de juguler la pandémie, il ne fallait pas oublier les autres pathologies. En effet, nombreux sont les patients qui ont renoncé à l'accès aux consultations et aux soins par crainte de contamination.

Pour revenir à la Fondation, nous avons finalisé la mise en place des nouveaux plans de prévoyance Smartmed qui entreront en vigueur en 2022. Ils offriront une plus grande souplesse et modularité dans votre plan, permettant de favoriser votre conjoint ou votre concubin, vos enfants, le capital risque ou la rente d'invalidité, ainsi que le délai de libération des primes. Vous trouverez plus d'informations sur notre site actualisé sous www.aromed.ch

Le chantier de la digitalisation suit son cours avec à brève échéance une gestion plus efficace et sécuritaire de la caisse, avec la possibilité d'un accès direct à vos données de prévoyance. La sécurité des données sensibles est notre priorité et nous prenons toutes les mesures de protection.

Concernant la gestion de vos avoirs, nous avons renforcé l'équipe pour la rendre plus professionnelle, les avoirs sous gestion atteignant prochainement le milliard de francs. Vous trouverez dans ce rapport de gestion une analyse de Monsieur Jacques Rémy, nouvel arrivant dans le comité. Pour ma part, je continuerai d'y siéger afin d'apporter la sensibilité des médecins.

Enfin, nous avons souhaité renforcer la qualité des services et des prestations fournies aux membre en révisant les contrats et en élaborant des chartes de qualité avec notre prestataire de service AROMED Medical Services.

En vous remerciant de la confiance que vous nous témoignez, je vous adresse, Chers membres, mes respectueuses salutations.

Dr Christian Grangier
Radiologue

L'organigramme

La Fondation de prévoyance en faveur de AROMED a été créée en 2001 par l'Association Romande de Médecins. Son but est d'apporter une solution de prévoyance innovante et indépendante pour les médecins, dentistes ou vétérinaires qu'ils soient salariés ou indépendants. Conformément aux dispositions légales, le médecin indépendant a le choix de s'affilier seul à la fondation de prévoyance de son association professionnelle ou de s'affilier avec son personnel. Le Conseil de Fondation, organe suprême, est composé de médecins qui défendent les intérêts de leurs confrères.

CONSEIL DE FONDATION

Dr Christian Grangier
Radiologue FMH (Président)

Maître Alain Gros
Avocat (Secrétaire)

Dr Thierry Nicolet
Gastroentérologue

Mme Gladys Laffely Maillard
Économiste

Dr Samir Lahzami
Pneumologue et Interniste

M. Éric Marcozzi
MSc Économiques HEC

COMITÉ DE PLACEMENT

Dr Christian Grangier
Radiologue FMH
Président du Conseil de Fondation

M. Éric Marcozzi
MSc Écomique HEC
Membre du Conseil de Fondation

M. Jean Benetti
Docteur en finance

M. Jacques Raemy
Conseiller en investissement

M. Yves Ducommun
Gérant de la Fondation

COORDINATION / DIRECTION

Argos Pension SA
M. Yves Ducommun, Directeur
Gérant de la Fondation

Directeur Développement commercial / Marketing
AROMED Medical Services SA

Autorité de surveillance Vaud

Expert SLPS

Fonds de garantie Berne

Organe de contrôle
Fiduciaire Fidinter SA

Administrations fiscales - OFAS

Médecin Conseil
Dr Samir Lahzami
Pneumologue et Interniste

Assureur / Réassureur
RP et Mobilière

Gérant administratif & comptable
ARGOS Pension SA

Gérant de fortune
UBS SA

Organigramme en vigueur dès le 1er janvier 2022.

La Fondation en bref / chiffres clés

1’032
assurés

CHF 930
millions d’actifs au total

8.23%
performance des placements en 2021

115.6%
degré de couverture

2.8%
rémunération moyenne sur 10 ans

Le message du gérant

Chères assurées, chers assurés,

L'année écoulée a été une nouvelle fois très bénéfique comme le relève le Président du Conseil de Fondation et notre expert en placement. Les chiffres clés présentés à la page précédente sont en effet très réjouissants. Nous avons ainsi pu continuer d'alimenter la réserve de fluctuation de valeurs ; il en découle un degré de couverture, à fin 2021, de 115.6%. Au regard de la situation de marché en ce début d'année 2022, nous ne pouvons que nous féliciter d'avoir su rester prudent sur la durée. Le renforcement de la structure commerciale porte ses fruits : le nombre d'assurés dépasse le millier et nous approchons le milliard sous gestion.

Si nous revenons sur les améliorations mentionnées dans notre rapport précédent, nous constatons :

Les plans Smartmed ont été implémentés au 1er janvier 2022 et tous nos assurés ont été transférés dans ces nouveaux plans avec la possibilité d'adapter à leur convenance, en fonction de leur situation familiale, leurs couvertures de prévoyance. Le mode de facturation est également modulable.

Le projet Xcockpit est en voie de finalisation et il vous permettra d'avoir accès à une plateforme en ligne sécurisée avec vos données et documents importants. Nous vous enverrons dans le courant de l'été la marche à suivre pour vous connecter à cette plateforme et profiter de ce nouveau mode de communication et d'information.

La Commission de placement a effectué dans le courant de l'année 2021 une étude ALM « Asset Liabilities Management » afin de vérifier la concordance des engagements de la Fondation avec son allocation stratégique des placements. Suite à cette étude, il a été décidé de modifier quelque peu la politique d'investissement et de diminuer la part obligataire au profit des investissement dits « réels » du type Private Equity, Real Estate et Infrastructure. Les modifications seront effectives d'ici à fin 2022.

Nous continuons de faire progresser votre Fondation de prévoyance et nous restons à votre entière disposition pour toute question complémentaire, notamment via notre site internet www.aromed.ch où vous trouverez des informations actualisées.

Avec mes meilleures salutations

Yves Ducommun
Gérant de la Fondation AROMED

L'analyse d'un membre de la commission de placement

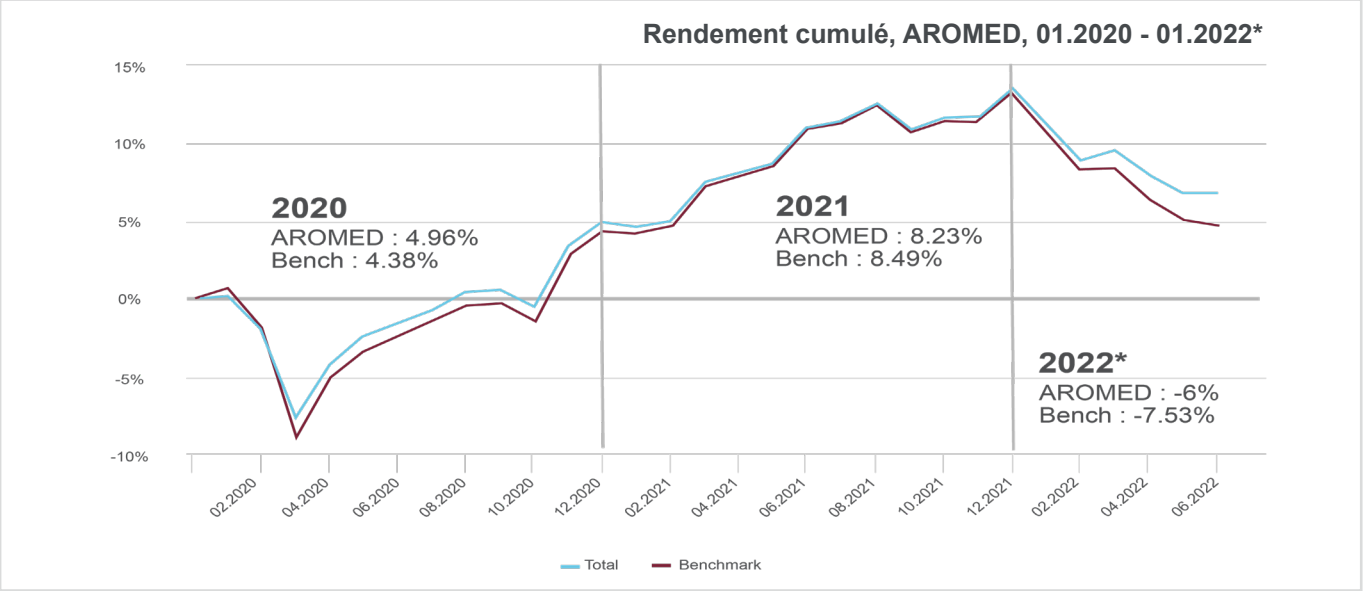

Jacques Raemy - Conseiller en investissement

Le portefeuille de la Fondation AROMED enregistre une performance réjouissante de +8.2% en 2021, un résultat globalement en ligne avec la moyenne des caisses de pensions suisses (1). L'année écoulée a pourtant été caractérisée par des écarts de fortune et un regain de volatilité significatifs. En guise d'illustration, l'amplitude de performance entre les actions globales gérées en portefeuille (+26%) et les obligations gouvernementales (-3.4%) frôle les 30 points de pourcentage.

Le graphique ci-dessus révèle que ces résultats cachent une actualité macro-financière tout aussi agitée ces dernières années. La crise sanitaire provoquait tout d'abord une correction importante rapidement adressée par des mesures de support économique monétaires et budgétaires. S'en suivaient un impressionnant rebond 'en V' ainsi que plusieurs trimestres de performance haussière interrompue, entre Q4.2020 et Q2.2021. Les investisseurs s'attendaient alors à un regain de croissance cyclique stimulé par de nouvelles mesures publiques, le succès des vaccins anti-covid et une réouverture de l'économie mondiale. Bien perceptible, la hausse de la demande allait cependant buter sur plusieurs écueils : des goulets d'étranglement de l'offre tout d'abord, particulièrement visibles dans les domaines de l'énergie et des matières premières, ainsi que de nouveaux foyers de covid-19. De plus en plus manifestes, les pressions inflationnistes forçaient les banques centrales à réduire leurs stimuli pour entamer les cycles de resserrement monétaire que nous connaissons aujourd'hui. Les investisseurs continuaient pourtant de privilégier les actions et les actifs risqués en toute fin d'année 2021.

Il semble difficile d'aborder l'année 2022 sans évoquer le conflit ukrainien. En affectant le prix de l'énergie et des matières premières, la crise ukrainienne ne fait qu'accélérer le panorama qui précède. La hausse des taux d'intérêt pèse de tout son poids sur les obligations alors que, sous l'effet de politiques publiques plus restrictives et d'une revalorisation des actifs risqués, les perspectives de croissance actionnaires sont revues à la baisse.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, le portefeuille AROMED cède -6% en 2022. A titre de comparaison, la stratégie perd -7.5% et l'indice Pictet LPP40 -8.9% (2) durant la même période.

L'anatomie récente de l'environnement macro-financier révèle l'utilité d'une allocation diversifiée.

(1) UBS, Performance des caisses de pension suisses

(2) Pictet Asset Management, LPP 2000-40 au 01/06/2022

L'évolution de la fortune en CHF (millions)

La fortune à disposition pour les placements se monte à CHF 880 millions. En tenant compte des autres actifs provenants des contrats d'assurance et du compte de régularisation, le total de l'actif se monte lui à CHF 930 millions.

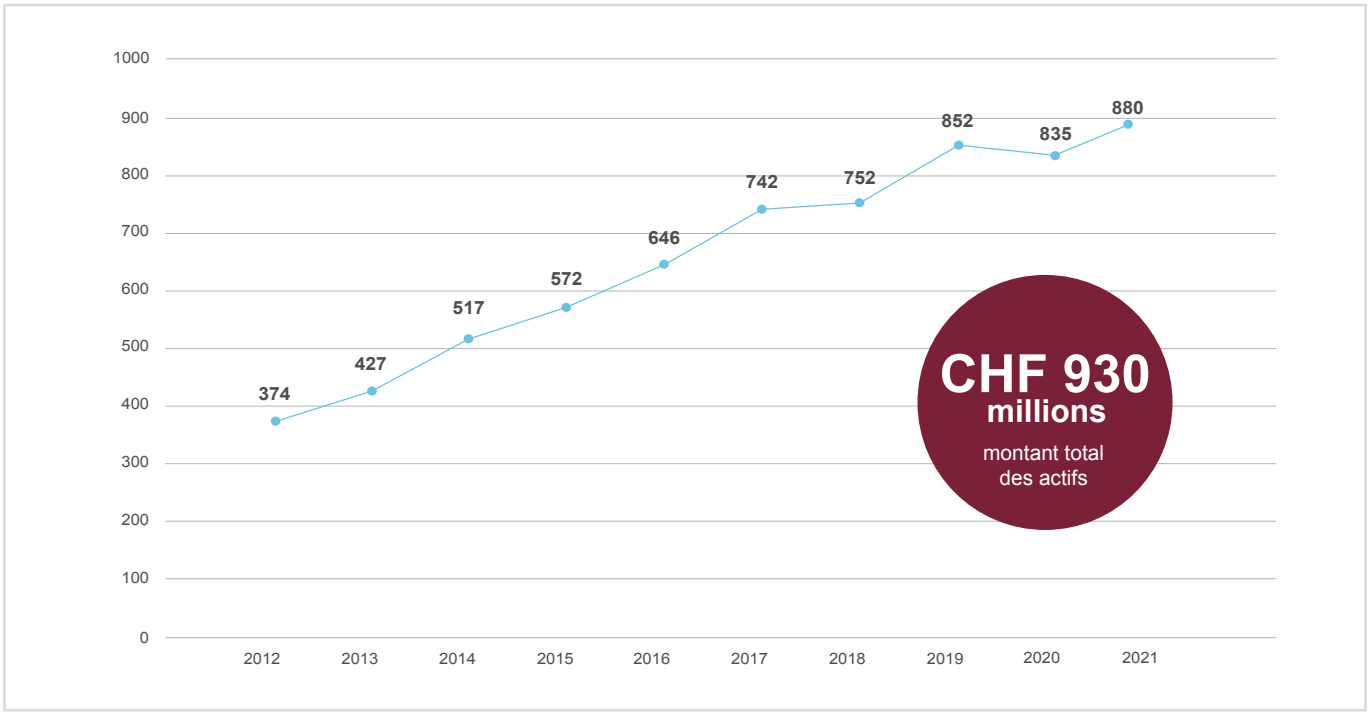

La répartition des assurés (actifs et rentiers) en nombre

Le nombre d'assurés total est en progression avec 1032 assurés (soit 958 actifs et 74 bénéficiaires de rentes) au 31.12.2021. Les bénéficiaires de rentes sont réassurés auprès de la Zurich Assurances pour le risque d'invalidité et décès et auprès des Retraites Populaires pour les rentes de vieillesse.

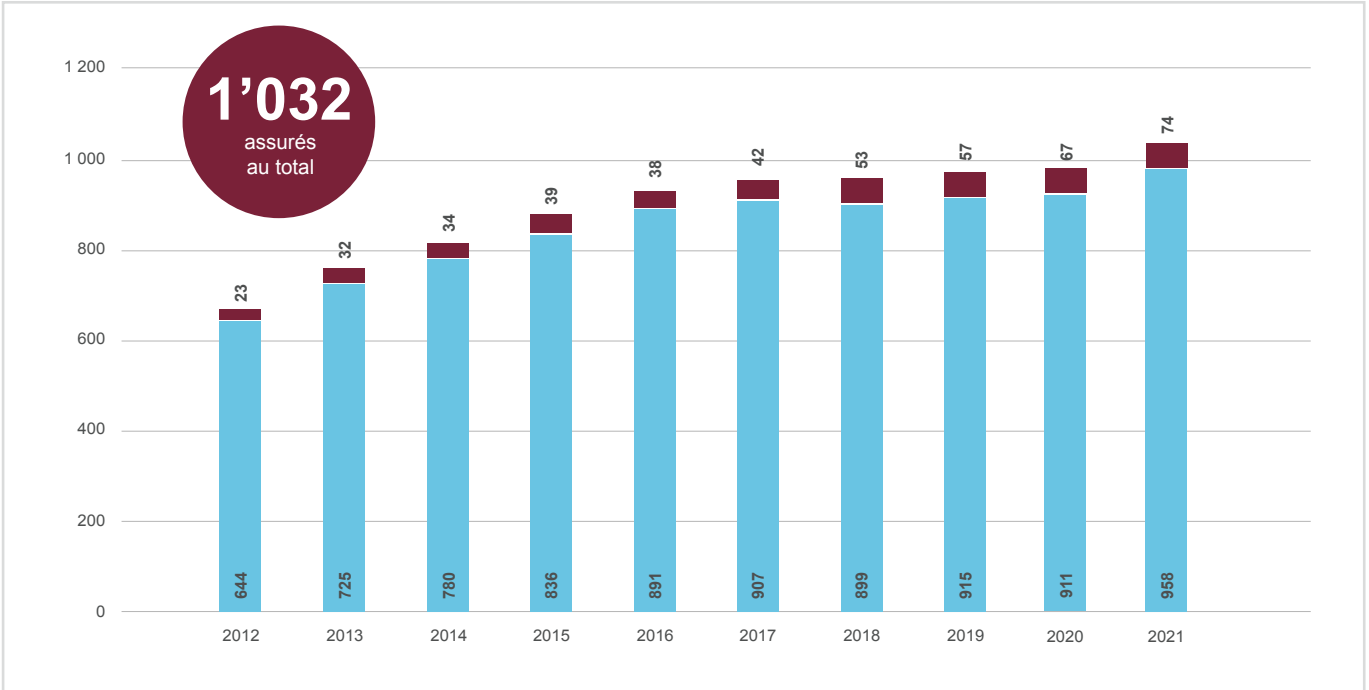

Les intérêts crédités

L'intérêt définitif pour l'année 2021 a été fixé à 4.0%; ce qui fixe la rémunération moyenne sur 10 ans à 2.8% sur la part obligatoire LPP

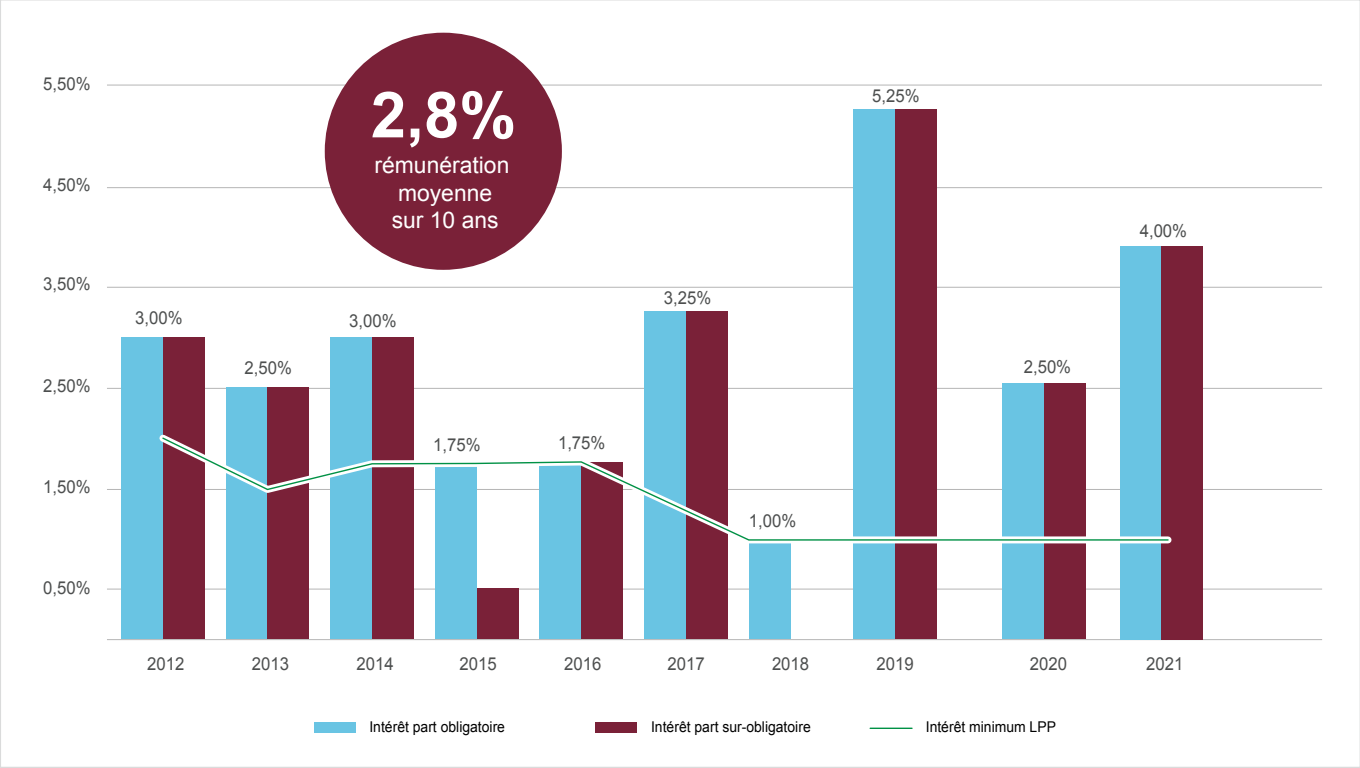

L'évolution du degré de couverture

Selon l'Article 44 OPP2 : le degré de couverture correspond à la réserve que détient la Fondation en lien avec le taux technique fixé par le Conseil de Fondation e accord avec l'expert en prévoyance professionnelle.

Valeur cible selon allocation stratégique : 110.7%

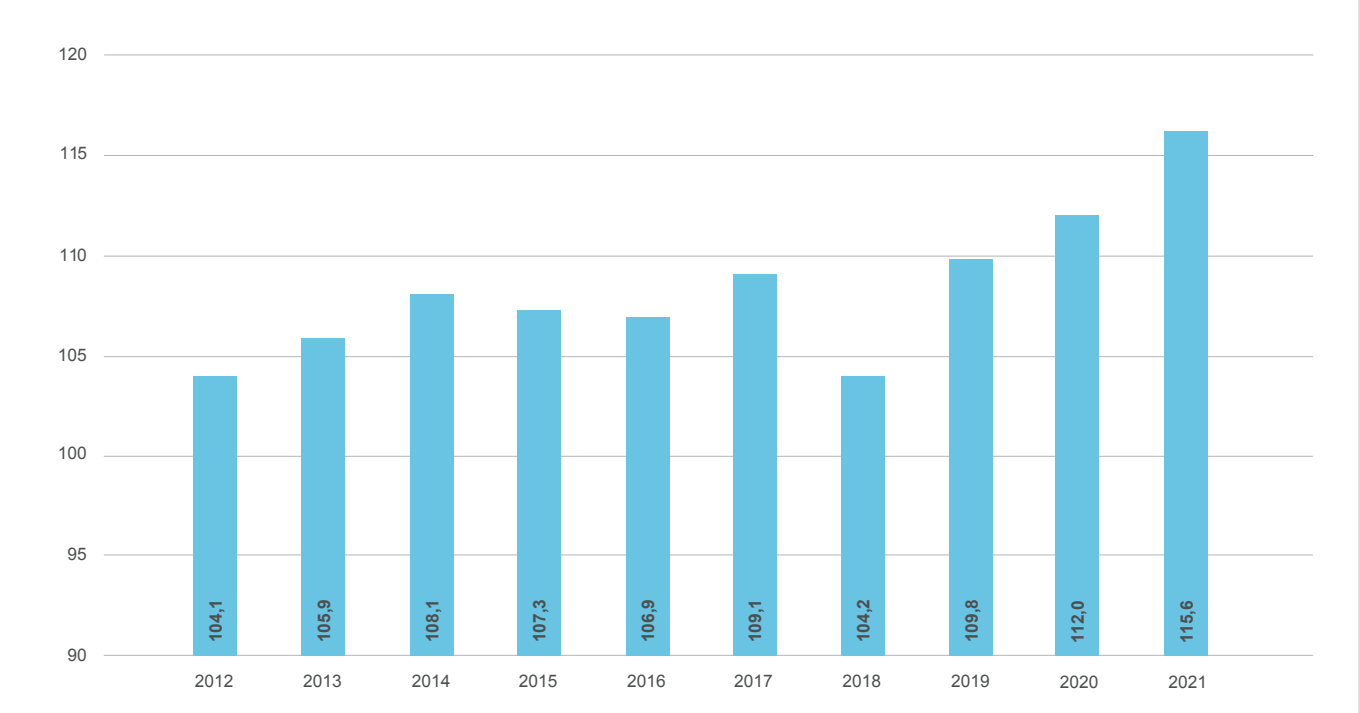

Les placements avec l'allocation d'actifs

Les placements en infrastructure vont augmenter chaque année de 1% pour atteindre à terme 5% du portefeuille. Pour l'immobilier, la Suisse représente 4% et l'étranger 10% uniquement dans des fonds immobiliers.

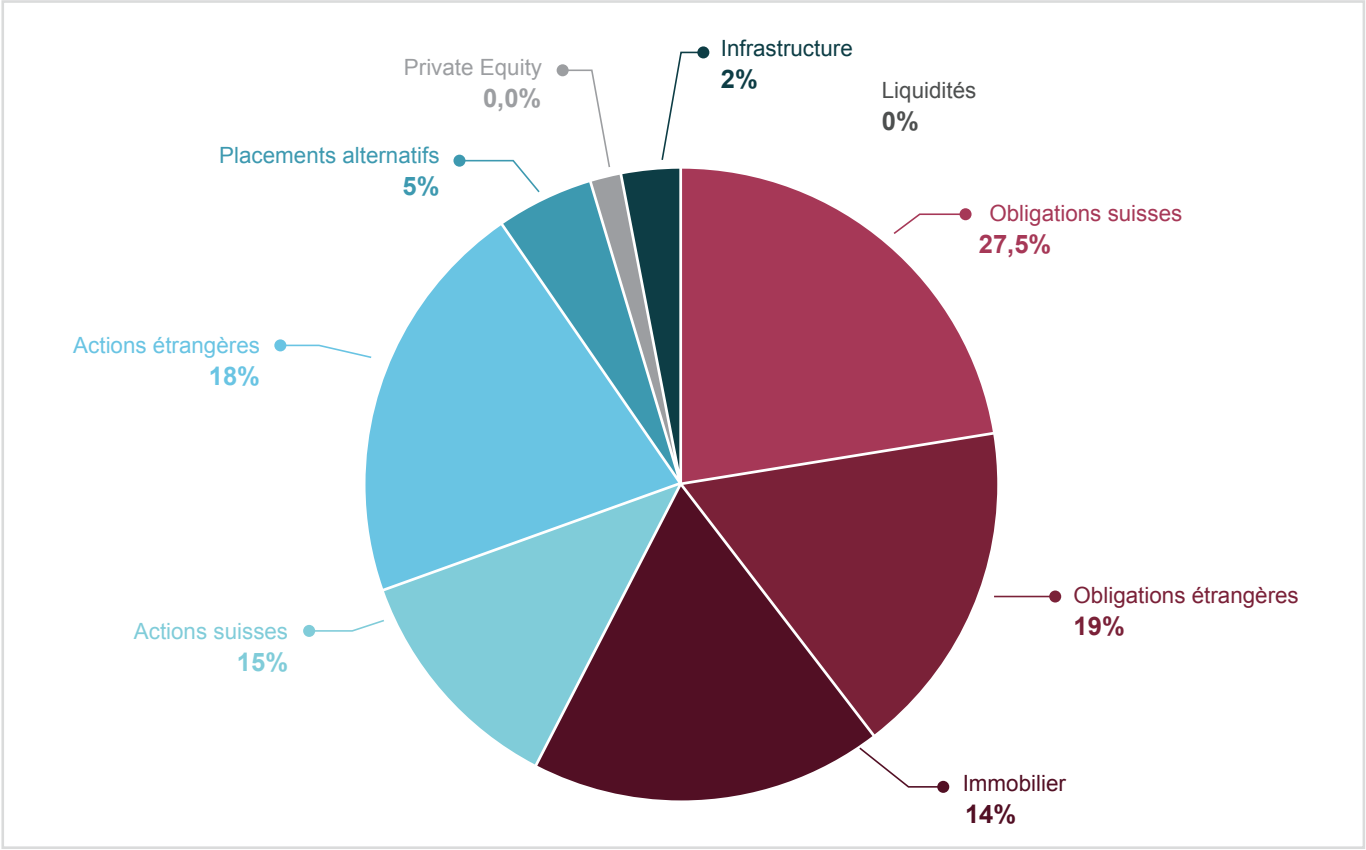

La performance

La performance des placements en 2021 s'est établie à 8.23%

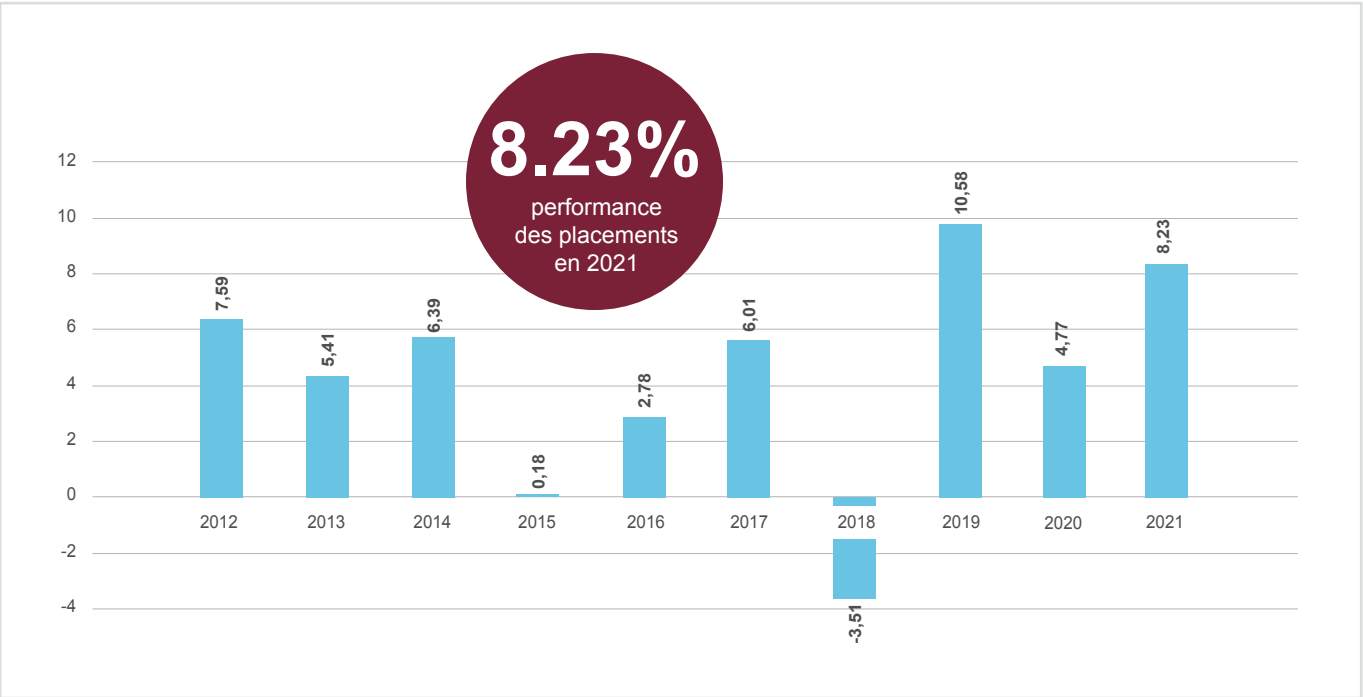

Bilan au 31 décembre 2021		2021	2020
ACTIF	**Annexe**	**CHF**	**CHF**
Placements	***VI***		
Liquidités	VI.5	30.714.087,17	32.797.221,49
FP Marché monétaire en CHF	VI.5	0.00	0.00
Obligations (y.c. fonds de placement)	VI.5	355.825.118,48	353.553.964,13
Actions (y.c. fonds de placement)	VI.5	309.352.083,47	274.764.317,43
Immobilier (y.c. fonds de placement)	VI.5	120.779.424,75	111.556.062,51
Placements alternatifs	VI.5	41.126.199,03	54.486.826,78
Infrastructures	VI.5	21.653.076,01	6.181.837,15
		879.449.988,91	**833.340.229,49**
Compte de régularisation actif	***VII.1***	**4.700.522,38**	**6.297.891,80**
Actifs provenant de contrats d'assurance	***V2***	**46.174.536,00**	**44.342.946,00**
Total de l'actif		**930.325.047,29**	**883.981.067,29**
PASSIF			
Dettes			
Prestations de libre passage et rentes		35.194.885,65	47.179.801,95
Autres dettes		2.561,95	0,00
		35.197.447,60	**47.179.801,95**
Compte de régularisation passif	***VII.2***	**1.380.851,20**	**842.873,71**
Réserves de contribution passif	***V9***	**0.00**	**0.00**
Provisions non techniques		**0.00**	**0.00**
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	***V***		
Capital de prévoyance des assurés cotisants	V.3	719.939.987,60	695.897.646,25
Complément pour norme minimale	V.3	18,65	0,60
Capital de prévoyance des invalides	V.5	605.322,02	547.144,72
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	V.5	1.542.427,00	1.588.140,10
Capital résiduel	V.5	26.860,80	35.814,40
Passif résultant de contrats d'assurance	V.2	49.094.536,00	46.532.946,00
Provisions techniques	V.6	1.654.200,00	1.770.800,00
		772.863.352,07	**746.372.492,07**
Réserve de fluctuation de valeur	***VI.3***	**77.266.263,92**	**74.693.355,83**
Capital de la Fondation / fonds libres			
Situation en début de période		14.892.543,73	5'000.00
Excédent de produits / charges (-)		28.724.588,77	14.887.543,73
Situation en fin de période		**43.617.132,50**	**14.892.543,73**
Total du passif		**930.325.047,29**	***883.981.067,29***

Le compte d'exploitation

Compte d'exploitation de l'exercice	Annexe	2021 CHF	2020 CHF
Cotisations, apports ordinaires et autres			
Cotisations des salariés		2.845.256,35	2.558.043,95
Cotisations des employeurs		31.165.541,80	33.988.991,90
Primes uniques et rachats		25.554.815,70	26.983.950,69
		59.565.613,85	**63.530.986,54**
Prestations d'entrée			
Apports de libre passage		13.222.615,50	6.741.661,97
Remboursements EPL / divorce		597.589,45	150.455,00
Remboursements de versements anticipés divorce		1.163.862,00	1.039.000,00
		14.984.066,95	**7.931.116,97**
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		**74.549.680,80**	**71.462.103,51**
Prestations réglementaires			
Rentes de retraite		-2.379.434,15	-2.251.270,45
Rentes de conjoint		-341.942,80	-220.177,80
Rentes d'invalidité		-77.646,00	-159.409,00
Rentes d'enfants		-166.317,20	-136.661,05
Prestations en capital à la retraite		-20.934.331,15	-48.110.629,30
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		-2.557.631,90	-1.249.097,70
		-26.457.303,20	**-52.127.245,30**
Prestations de sortie			
Prestations de libre passage en cas de sortie		-43.387.412,25	-55.386.138,25
Versements EPL / divorce		-7.594.959,60	-2.886.584,00
		-50.982.371,85	**-58.272.722,25**
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		**-77.439.675,05**	**-110.399.967,55**
(+) Dissolution / Constitution (-) de capitaux de prévoyance, provisions techniques, réserves de contributions et réserves de cotisations			
(+) Dissolution / Constitution (-) de réserves de contribution		0.00	0.00
(+) Dissolution / Constitution (-) de capitaux de prévoyance assurés cotisants	V3	2.567.300,70	41.278.483,30
(+) Dissolution / Constitution (-) de capitaux de prévoyance des invalides	V5	-58.177,30	106.725,72
(+) Dissolution / Constitution (-) de capitaux des bénéficiaires de rentes de retraites		54.666,70	-1.452.491,25
(+) Dissolution / Constitution (-) de provisions techniques	V6	116.600,00	-21.100,00
Rémunération du capital épargne année antérieure	V3	0,00	-97.010,25
Rémunération du capital épargne	V3	-26.609.660,10	-16.628.282,05
		-23.929.270,00	**23.186.325,47**
Produits de prestations d'assurance			
Prestations d'assurance		3.104.574,75	3.490.407,65
Parts aux bénéfices des assurances		0.00	0,00
(+) Dissolution / Constitution (-) de passifs résultants de contrats d'assurance		-730'000.00	-730.000,00
		2.374.574,75	**2.760.407,65**

Le compte d'exploitation (suite)

Compte d'exploitation de l'exercice	Annexe	2021	2020
Charges d'assurance			
Primes d'assurance risque		-3.600.706,40	-3.697.183,60
Primes d'assurance frais		-306.762,50	-314.547,20
Cotisations au Fonds de garantie		-101.047,00	-98.822,00
		-4.008.515,90	**-4.110.552,80**
Résultat net de l'activité d'assurance		**-28.453.205,40**	**-17.101.683,72**
Résultat net des placements	*VI.9*		
Liquidités		-43.594,88	-29.110,97
Placements monétaires en CHF		0,00	-2.668,85
Obligations (y.c. fonds de placement)		-6.216.611,37	6.313.229,56
Actions (y.c. fonds de placement)		56.437.394,00	22.842.773,59
Immobilier (y.c. fonds de placement)		11.889.246,74	4.574.094,49
Placements alternatifs		6.633.852,24	8.236.799,49
Placements Infrastructures		1.673.885,38	126.407,75
Frais d'administration des placements		-7.378.815,11	-7.821.576,50
		62.995.357,00	**34.239.948,56**
Dissolution / Constitution de provisions non techniques		**0.00**	**0.00**
Autres produits			
Produits divers		***5.360,23***	***10.743,10***
		5.360,23	**10.743,10**
Autres frais		**-11.190,35**	**-1.000,00**
Frais d'administration			
Frais administration générale et gestion		-1.055.554,95	-871.576,38
Frais contentieux & juridiques		-5.055,60	-15.417,95
Frais de conseil et de suivi		-1.990.477,00	-2.008.536,25
Honoraires de l'organe de révision et de l'expert en prévoyance		-57.666,80	-88.378,60
Emoluments Autorité de Surveillance		-12.847,40	-12.698,40
Frais de marketing et de publicité		-117.222,87	-64.785,05
		-3.238.824,62	**-3.061.392,63**
Excédent de produits avant constitution de la réserve de fluctuation de valeurs		***31.297.496,86***	***14.086.615,31***
Constitution / Libération de la réserve de fluctuation de valeurs	*VI.3*	**-2.572.908,09**	**800.928,42**
Excédent des produits / Exédent des charges		***28.724.588,77***	***14.887.543,73***

fidinter

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint

au Conseil de fondation de la
Fondation de Prévoyance Professionnelle en faveur de AROMED, Gland

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation de Prévoyance Professionnelle en faveur de AROMED, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice 2021 arrêté au 31 décembre 2021.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend l'organisation, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions légales et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit de façon à obtenir raisonnablement l'assurance que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de contrôles en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Mandats de révision

Fidinter SA • Rue des Fontenailles 16 • C.P. 641 • 1001 Lausanne
tél +41 21 614 61 61 • fax +41 21 614 61 60 • lausanne@fidinter.ch • www.fidinter.ch

Entreprise certifiée EXPERTsuisse • DFK Membre indépendant

fidinter

Opinion d'audit
Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes à la loi, aux statuts et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié :

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques avec des proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Lausanne, le 3 juin 2022

Fidinter SA

SEQ Signature électronique qualifiée · Droit suisse
Signé sur Skribble.com

Giovanni Chiusano
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

SEQ Signature électronique qualifiée · Droit suisse
Signé sur Skribble.com

er Chloé Peguiron
Master ès Comptabilité, Contrôle et Finance

Annexe : Comptes annuels comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe

AROMED | LA FONDATION DE PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE

Fondation AROMED

Route des Avouillons 30,1196 Gland

info@aromed.ch

+4122 365 66 67

www.aromed.ch